



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 DECEMBRE 2022
2022/130

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi sept décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	25
Nombre de votants	28

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, M. Romain LAUNAY, M. Robert ACQUITTER, Mme Marie-Renée BIZET, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Laurent LELIEVRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, Mme Irène AMATO, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à Mme Irène AMATO), M. Laurent GIRARD (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE), M. Yannick DANIEL (pouvoir à M. Michel CADIET), Mme Michelle GUILLEUX

Secrétaires de séances : Mme C. BERTHO

TARIFS 2023 DE L'ANIMATION JEUNES.

Rapporteur : Romain LAUNAY

Monsieur Romain LAUNAY, Adjoint à la Vie Scolaire, à l'Enfance et à la Jeunesse, rappelle que par délibération n° 2019/088 du 13 septembre 2019, le conseil municipal a décidé de gérer l'animation jeunes en régie à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il rappelle les tarifs appliqués en 2022 et présente les propositions de la commission Vie Scolaire, Enfance et Jeunesse et de la commission Finances, Personnel et Vie Économique pour l'année 2023.

Pour rappel, l'adhésion annuelle donne la possibilité à un jeune de venir tous les jours d'ouverture de la maison des jeunes sans participation journalière, hors journées, veillées ou après-midis spécifiques.

ANIMATION JEUNES	2022	2022	2023	2023
	Herbignac	Hors commune	Herbignac	Hors commune
Adhésion annuelle	50.00 €	100.00 €	50.00 €	100.00 €
Adhésion à partir de septembre	50.00 €	100.00 €	20.00 €	40.00 €
Soirée thématique	3.00€	3.00€	4.00 €	4.00 €
Animations avec une prestation (bowling, cinéma...)	Coût de la prestation			
Sortie avec le mini bus	1.00 €	1.00 €	1.50 €	1.50 €
Sortie avec transport collectif	4.00 €	4.00 €	4.50 €	4.50 €

SEJOURS		2022	2022	2023	2023
		Herbignac	Hors commune	Herbignac	Hors commune
Journée séjour mini	Taux d'effort 2,75 %	18.50 €	18.50 €	19.50 €	25.00 €
Journée séjour maxi		35.50 €	35.50 €	36.50 €	40.00 €

Sorties avec nuitées (bivouacs, Futuroscope...)	85 % du coût global Hors frais de personnel
-------------------------------------------------	------------------------------------------------

Actions d'autofinancement	2022	2023
Part de gâteaux	1.00 €	1.00 €
Viennoiserie/pâtisserie	1.50 €	1.50 €
Verre de sirop à l'eau	0.50 €	0.50 €
Verre de jus de fruit	1.00 €	1.00 €
Canette/bouteille	1.50 €	1.50 €
Crêpe nature ou au sucre	1.00 €	1.00 €
Crêpe confiture ou chocolat	1.50 €	1.50 €
Sandwichs divers	1.50 €	1.50 €

Paquet de chips	0.50 €	0.50 €
Opération Cars Wash	5.00 €	5.00 €
Confiseries	1.50 €	1.50 €
Solidarité (ex aide au chargement des courses) à l'appréciation des personnes	Contribution volontaire	Contribution volontaire
Vide grenier et/ou ta chambre / prix du mètre linéaire	5.00 €	5.00 €

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- ◆ **DE VALIDER** les tarifs pour l'année 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 16 décembre 2022
Et de la publication, le 14 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Christelle CHASSÉ

